COMMUNAUTE DE COMI ID: 039-243900560-20190702-DCC2019_07_128-DE 1 chemin du Tissage - 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du mardi 2 juillet 2019

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-huit, le 2 juillet

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérôme FASSENET.

Présents : Brans : M. Michel ECARNOT Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain : M. Jean-Louis ESPUCHE Dampierre: M. Grégoire DURANT, Mme Joss BERNARD, M. Rémi MARTIN Evans: M. Jean-Luc HUDRY Fraisans: M. Christian GIROD, M. Sébastien HENGY, Mme Christine MAUFFREY Gendrey: M. Pierre ROUX La Barre: M. Philippe GIMBERT Louvatange: M. Gérôme FASSENET Montmirey-le-Château: Mme Monique VUILLEMIN Mutigney: Mme Christine LECOMTE Offlanges: M. Marc BARBIER Orchamps: M. Christian RICHARD, M. Régis CHOPIN. Mme Jessica RAMEL Ougney: M. DEMOUSSEAUX Our: M. Segundo ALFONSO Pagney: M. Michel GANET Plumont: M. Michel GREMAUX Rans: M. Stéphane MONTRELAY Romain: Mme Nathalie RUDE Saligney: M. Gilbert LAVRY Taxenne: M. Ludovic DUVERNOIS Thervay: Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES Vitreux : M. Alain GOMOT

Suppléés: Montmirey-la-Ville: M. Christian MIGNOT Ranchot: M. Henri LUCAT

Absents excusés : Dampierre : M. Olivier MATHEVON, Mme Laure VALENTIN Etrepigney: M. Laurent CHENU Evans: M. Hervé BOUVERESSE Fraisans: Mme Martine VERMOT-DESROCHES La Bretenière: M. Joseph ROY Monteplain: M. Luc BEJEAN Orchamps: M. Denis JEUNET Rouffange: M. Didier TISSOT Salans: M. Philippe SMAGGHE, Mme Stéphanie DREZET Sermange: M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières: M. Claude TERON

Secrétaire de séance : Monsieur Christian RICHARD

Procurations de vote :

Mandants: M. Olivier MATHEVON (DAMPIERRE) Mme Laure VALENTIN (DAMPIERRE) M. Laurent CHENU (ETREPIGNEY) M. Joseph ROY (LA BRETENIERE) Mme Martine VERMOT-DESROCHES (FRAISANS) M. Didier TISSOT (ROUFFANGE) M. Michel BENESSIANO (SERMANGE)

Mandataires: M. Grégoire DURANT (DAMPIERRE) Mme Joss BERNARD (DAMPIERRE) M. Gérome FASSENET (LOUVATANGE) Jean-Luc HUDRY (EVANS) Mme Christine MAUFFREY (FRAISANS) M. Ludovic DUVERNOIS (TAXENNE) M. Michel ECARNOT (BRANS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h15 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT **DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

26 juin 2019

et qu'elle a été faite le

26 juin 2019

Que le nombre des membres en exercice est de : 44

Présents: 29

Absents suppléés : 2

Absents excusés: 13

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

> Délibération nº DCC2019_07_128

Objet:

Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet (16h16) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet (15h47)



SUPPRESSION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EM ID: 039-243900560-20190702-DCG2019_07_128-DE

D'ANIMATIONS TERRITORIAUX A TEMPS NON-COMPLET (16H16) ET CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX A TEMPS NON-COMPLET (15H47)

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la délibération n° DCC2018_07_100 en date du 11 juillet 2018 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 16h16 ;

Considérant qu'il convient **de modifier le cadre d'emploi de ce poste** relatif aux missions du poste comme suit :

 1 poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 15h47 hebdomadaire.

Considérant que toutes ces modifications de temps de travail excèdent 10 % du temps de travail initial, il convient de supprimer et de créer le poste dans le cadre des agents sociaux territoriaux ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 1er juillet 2019 ;

Considérant l'acceptation de l'agent ;

Vu le tableau des effectifs :

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à compter du 3 juillet 2019 à raison de 15h47 hebdomadaire;
- supprime, en conséquence ce poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet à raison de 16h16 hebdomadaire à compter de cette même date;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif 2019.

Pour extrait conforme, Le Président de JURA NORD, Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 38 Contre: 0 Abstention: 0

